



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Balgne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 084-200027258-20260123-D_22301-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

Délibération N°2 Finances-Budget 2026

Étaient présent.es

Anne Gagniard, Vice-Présidente de l'ESAA, conseillère municipale
Dalla Messara, Conseillère Enseignement supérieur DRAC PACA
Marc Simelière, conseiller municipale
Hervé Giocanti, représentant des enseignant.es
Benoit Pype, représentant des enseignant.es
Victor Mulé, représentante des étudiant.es
Marie-Garance Massal, représentante des étudiant.es
Delphine Pauletto, représentante des personnels techniques et administratifs
Corinne Ramelly, Conseillère au Cabinet de Madame le Maire

Étaient absent.e.s excusé.es

Damien Mallinas, Président de l'ESAA
Claude Nahoum, 1er Maire-adjoint, Ville d'Avignon
Frédéric Corcoral, conseillère municipale
Réjane Perret, personnalité qualifiée
Thierry Suquet, Préfet de Vaucluse
Bruno Portet, directeur de la culture, Ville Avignon

Procurations

Madame Le Maire à Anne Gagniard,
Gislaine Persia à Hervé Giocanti
Claude Nahoum à Marc Simelière

Le Conseil d'administration du 27 octobre dernier a permis de réunir l'ensemble de ses membres ou de ses représentant.e.s. A cette occasion a été présentée la note d'orientation budgétaire (dans le cadre du DOB) et les élu.e.s ont ainsi pu débattre des grands enjeux à venir pour le budget de l'établissement en lien avec son activité.

L'école a vu son effectif d'étudiant.es augmenter : de 155 étudiants contre 138 en 2024 et 124 en 2023). Elle a pu notamment mettre en place dès cette rentrée un accès facilité pour les étudiant.es boursier.es. A ce jour, les étudiant.e.s boursier.e.s peuvent

accéder à l'équipement d'enseignement supérieur en bénéficiant d'une prise en charge de l'Etat à 100% comme à Avignon-Université. Nous espérons que ce dispositif permettra à de nombreux.ses lycéen.n.e.s avignonnais.e.s d'intégrer l'ESAA.

L'ESAA a par ailleurs largement bénéficié en 2025 de l'année Terre de Culture mise en place par la Ville d'Avignon. Cette dynamique a favorisé les partenariats locaux et permet d'initier de nouvelles dynamiques de travail.

Elle pourra solliciter de nouveau en 2026 un contrat d'objectifs et de performance pour consolider les liens avec les tutelles comme le préconise la Chambre régionale des comptes dans son rapport 2016-2024. Un premier document a d'ores et déjà été travaillé en 2025.

Avec une vraie énergie, l'ESAA met en œuvre pour le cycle 2025-2026 :

- des chantiers de conservation-restauration spécifiques en synergie avec les musées municipaux ;
- un partenariat exceptionnel avec le Palais des Papes autour d'un chantier-école consacré à un bien exceptionnel du Palais, une exposition des travaux réalisés, etc.
- un partenariat renouvelé avec le Festival d'Avignon ;
- Passe-Murailles du 2 au 13 mars 2026, renouvelé artistiquement et rayonnant dans de nombreux espaces culturels. Un lien est d'ores et déjà pris avec les Maisons folies pour 2026 ;
- un partenariat avec l'Institut Sainte Catherine en faveur des patient.e.s accueilli.es en soins palliatifs et la Maison Paisible, EPHAD avignonnais du quartier de Baigne-Pieds;

L'attractivité de l'ESAA repose aussi sur la qualité de ses quatre projets de recherche qui ont tous parvenus à obtenir les financements extérieurs jusqu'en 2025 pour mettre en place des mobilités internationales entrantes ou sortantes qui nous donnent une visibilité jusqu'au Danemark, en Croatie, en Chine, au Japon ou au Brésil. Il sera essentiel en 2026 de continuer à renouveler les financements extérieurs à travers des réponses à des appels à projet.

Après accord du Conseil d'administration, l'ESAA fait partie intégrant du groupe d'intérêt scientifique « Art et éducation » a pour objet de créer un réseau de partenaires et, à travers eux, avec toutes les institutions coopérant avec elles, des synergies destinées à dynamiser et pérenniser les recherches en arts et éducation. Ce GIS contribue à renforcer les relations déjà existantes entre les arts, l'éducation et les domaines scientifiques, qui s'inscrivent dans l'objectif général d'interdisciplinarité, d'internationalisation et de décloisonnement des disciplines en France. Ce dispositif permettra de mettre en lumière l'ensemble des actions mises en œuvre à Avignon en faveur de l'art, l'éducation et des domaines scientifiques.

Par ailleurs, l'ESAA poursuivra en 2026 le développement de ses actions d'éducation artistique et culturelle en lien avec les enjeux territoriaux au travers d'ateliers hebdomadaires à destination de tous les publics mais aussi de partenariats renouvelés avec l'Institut Sainte Catherine, l'association Vaucluse Alzheimer et d'autres structures avignonnaises. À travers l'EAC, notre ambition est en particulier de contribuer à combattre les déterminismes sociaux en offrant un accès à la culture aux habitants du bassin de vie

populaire du site de Balgne-Pieds. Cette mission implique un effort de communication et de médiation spécifique.

Dans cette dynamique, le projet de budget présenté aux tutelles lors du Conseil d'administration est de 1 832 912€ en termes de dépenses pour 2026 (budget incompressible).

La DRAC PACA a déjà confirmé deux modalités de financement : 248 000 euros prévisionnels au titre de l'année 2026 et une dotation complémentaire en lien avec l'activité de l'établissement (demande de subventionnement pour les rémunérations des jurys de diplômes, Culture pro, C'est mon patrimoine, aide pour les étudiant.e.s boursier.e.s, programme 361 du ministère de la culture, etc.).

La demande de financement auprès de la Ville est identique à 2025 soit 1 498 912 € comme suite au DOB dans un contexte que nous savons contraint pour la collectivité locale.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 DE L'ESAA

Le budget primitif 2026 est estimé à 1 832 912€ en fonctionnement (dont 37 559.64€ d'opération d'ordre) soit une baisse de 18 564.74 € par rapport à 2025. L'affectation du résultat 2025 permettra de réajuster le budget 2026 au printemps 2026 notamment vis-à-vis du groupe 011.

La maîtrise de la masse salariale est l'enjeu du budget 2026.

Au 1^{er} janvier 2026, l'ESAA dispose 10 contractuels sur emploi permanent, 2 contractuels sur emploi non permanent, 19 fonctionnaires (dont 2 en disponibilité), 1 Contrat d'apprentissage soit 32 personnels au tableau des emplois auxquels s'ajoutent une soixantaine d'intervenant.es externes.

Carrières des postes de titulaires :

L'âge moyen des titulaires est de 55 ans. Les indices de rémunération prévisionnels sont donc pour beaucoup des indices de fin de grille. 5 salariés évoluent d'indice en 2026.

Grade	Temps de travail face public	Échelon	IB / IM ou IB / Brut annuel
Assistant d'enseignement artistique principal de première classe	20,00 h	9	IB 660 / IM 551
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	20,00 h	7	IB 506 / IM 441
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	16,00 h	2	IB 488 / IM 427
Adjoint technique	35	4	IB 387 / IM 373
Rédacteur	35,00 h	8	IB 478 / IM 415
Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00 h	5	IB 448 / IM 398

Adjoint technique	35	5	IB 396 / IM 374
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	16,00 h	8	IB 763 / IM 634
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16,00 h	5	IB 876 / IM 720
Adjoint administratif territorial principal de première classe	35,00 h	7	IB 478 / IM 415
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16,00 h	7	IB 995/ IM 811
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16,00 h	7	IB 939 / IM 763
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16,00 h	3	IB 757 / IM 629
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	16,00 h	6	IB 668 / IM 562
Directeur territorial	35,00 h	7	IB 1020/ IM 829
Adjoint technique	35	5	IB 396 / IM 374
Professeur d'enseignement artistique hors classe	16,00 h	4	IB 815 / IM 673
Adjoint administratif territorial principal de première classe	35,00 h	7	IB 478 / IM 415
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	16,00 h	4	IB 558 / IM 478

Dans le cadre de sa politique RH, l'ESAA devra dès 2026 actualiser ses lignes directrices de gestion.

Un travail devra être fait de réorganisation au sein de l'équipe -scolarité – du pôle administratif en lien avec la fin d'une disponibilité annoncée par un cadre B.

Une nouvelle organisation sera alors proposée au prochain Conseil d'administration en intégrant des suppressions de poste.

Compte tenu de la fin des aides de l'Etat pour les apprentis en master, il sera mis fin par ailleurs à l'accueil d'un apprenti pour la rentrée prochaine pour animer la communication et les réseaux de communication. Cette charge de travail devra être reprise en interne notamment dans le cadre de la réintégration de l'agent en disponibilité.

En 2026, un départ à la retraite de PEA – hors classe est d'ores et déjà annoncé. Un autre PEA est susceptible de partir à la retraite. Les recrutements seront réfléchis au regard du projet d'établissement porté par le nouveau directeur de l'ESAA.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – Les recettes :

Les recettes sont évaluées à 1.832 912€ et sont estimées en légère baisse par rapport à 2024 (-1%).

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles se répartissent comme suit :

RECETTES		CA 2023	CA 2024	BP 2024	BP 2025	BP 2026
6419	Remboursements divers	28 691,55	0,00	2 000,00	4 000,00	8 000,00
7067 (enseignement sup)	redevances et droits des services périscolaires	47 580,00	60 570,00	47 800,00	56 300,00	60 000,00
7062 (EAC)	redevances des services à caractère culturel	17 195,00	12 572,96	22 000,00	22 000,00	10 000,00
7083	Locations diverses	1 080,00	200,00	2 000,00	1 579,28	
7388	autres taxes diverses	50,58	5 708,00	0,00	0,00	
7472	dotations subventions publics	1 872 444,18	1 669 113,77	1 736 800,00	1 736 800,00	1 746 912,00
75	autres produits de gestion courante	1 709,55	1 323,30	1,00	30 000,00	8 000,00
77	Produits exceptionnels	3 815,25	197,65	2 771,72	747,45	
TOTAL RECETTES		1 972 566,11	1 749 685,68	1 813 372,72	1 851 426,73	1 832 912,00

Un travail a été fait sur l'estimation des recettes propres en tenant compte du projet d'établissement actuelle et des locaux de l'ESAA.

Il sera notamment proposé au CA une légère augmentation des droits d'inscription au titre de l'enseignement supérieur pour le cycle 2026 en maintenant l'activité de l'établissement ;

-133 pour le cycle 2024-2025

-155 pour le cycle 2025-2026 + 3 étudiant.es de Guangzhou soit 158 au titre de l'année à venir.

Il est à noter une augmentation de 114% d'activité en 8 ans ce dont la communauté se réjouit à ce jour.

Les droits d'inscriptions pour le cycle 2026-2027 évolueront de très peu pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes les plus précarisé.es. Ils font partie des plus bas du territoire national (cf. document transmis aux membres du CA). Ils seront légèrement augmentés en 2026 pour les étudiant.es non boursiers.

Campagnes	Nb de boursiers à l'ESAA
2016/2017	52
2017/2018	48

2018/2019	49
2019/2020	54
2020/2021	68
2022/2023	47 dont 17 boursiers OBIS qui ne payent pas leur scolarité
2023/2024	42 dont 12 boursiers OBIS qui ne payent pas leur scolarité
2024/2025	55 étudiants
2025/2026	50 étudiants (des dossiers sont encore en attente pour certains étudiants

Les financements des tutelles sont estimés à 1 746 912 € - hors mise à disposition des locaux-pour la Ville d'Avignon et 248 000€ pour la DRAC PACA.

Benoit Broisat, directeur engage une nouvelle dynamique de recherches de subventions :

- renouvellement des subventionnements liés aux programmes européens : AC 131, AK 171, programme enseignement hybrides ;
- C'est mon patrimoine, Art et Santé ;
- programme 361 du Ministère de la culture ;
- candidature dans le cadre du Gis art et éducation.

Un travail de mutualisation des projets est aussi engagé au sein de l'Ecole(s) du Sud, association financée par la DRAC PACA pour encourager des activités d'enseignement dans un bassin régional.

2 – Les dépenses :

Les dépenses du budget sont évaluées à **1. 832 912 dont 37 559.64€**.de dépenses d'ordre.

Il est à noter que L'ESAA bénéficie de deux mises à disposition pour les locaux des deux sites :

- de la Ville d'Avignon pour les ateliers de Champfleury (92 000€ valorisés)
- de la Ville d'Avignon pour les espaces de Baigne-Pieds (184 000€ estimés).

Un travail est actuellement en cours pour formaliser les conventions de mise à disposition et la valorisation dans le budget de l'ESAA. En cas de demande de financement des fluides pour ces lieux, l'ESAA devra solliciter un budget supplémentaire pour intégrer ces charges structurelles dans la contribution de la Ville d'Avignon.

Au total, il est estimé la valorisation à 276 000€ pour 2026.

Un travail est aussi en cours pour clarifier le bilan financier de l'établissement pour son actif :

BILAN SYNTHETIQUE

(En Millions d'Euros)

73900 - ECOLE SUPERIEURE ART AVIGNON

Exercice 2024

ACTIF NET (I)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 223,35
Subventions d'investissement versées		Neutralisations de régularisations	13,93
Autres immobilisations incorporelles	0,89	Réserves	121,51
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	199,22
Terminées	12,07	Résultat de l'exercice	144,27
Constructions	1 563,72	Droits du concédant, de l'affectant, de l'affectant et du financement	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 092,08
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	2,52	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES EX CHERCHES (II)	
Immobilisations mises en concessions ou affectées		DETRES FINANCIERES	
Autres	151,91	Dettes obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts contractés auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatif aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETRES FINANCIERES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (IX)	1 891,23	DETRES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11,07
Stocks		Autres dettes non financières	5,19
Créances	70,93	Provisions rattachées (avance)	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETRES NON FINANCIERES (3)	16,47
Tresorerie	205,49	TOTAL PASSIF (4)	16,47
TOTAL ACTIF CIRCULANT (X)	277,63	EXERCICE (III) = (I)-(II)-(3)	16,47
Comptes de régularisation (VII)		Comptes de régularisation (VII)	0,29
Revenus de gestion nette (IV)		Revenus de gestion passive (IV)	
TOTAL GENERAL IX + X + VII + IV 1	2 108,04	TOTAL GENERAL II + II-III-IV	2 108,04

L'établissement dispose d'une propriété valorisé à hauteur de 1,5M€ et d'un terrain valorisé à hauteur de 120 000€.

Point de vigilance pour le BP 2026 :

Ils sont pour beaucoup similaires à 2025 :

- **l'entretien des sites et la maintenance** : les bâtiments sont anciens et connaissent des problèmes réguliers de dégradation (inondation, chutes de plafond, problème d'isolation). Cela entraîne des charges d'entretien très importantes pour l'établissement. Il existe notamment un risque réel de changement de chaudière en 2025 (charge estimée à 15 000€).
- Une réflexion pourrait être menée avec le propriétaire notamment pour mettre en place des énergies propres (type panneaux solaires, etc.) dans les deux bâtiments.
- Le véhicule Traffic présente aujourd'hui d'importants dysfonctionnements. Il conviendra de faire un état du véhicule et d'évaluer le besoin de son remplacement dans le cadre du BS 2026.
- **La gestion du personnel** : un travail sur le tableau des emplois devra être mené au sein de l'équipe car les charges de personnel ne sont plus couvertes avec les sureffectifs (CLM, disponibilité, etc.) par la dotation de fonctionnement de la Ville ce qui imposera à la direction de faire des choix dans l'organisation du cycle 2026-2027 (suppression de postes au sein des différents pôles notamment).

L'ESAA présentera son nouvel organigramme en CST et accompagnera les agents concernés avec le CDG de Vaucluse.

Le marché de nettoyage sera de nouveau renouvelé en 2026 après benchmark et recherche de prestation de la part des services de l'ESAA.

Un travail sur la commande publique devra être engagé en lien avec le renforcement si possible de l'équipe comptable pour avoir une cartographie des contrats en lien avec la sécurisation juridique de la mise à disposition des deux sites.

- **le suivi des dépenses de fluides et d'énergie** dans un contexte d'augmentation des taux.

SYNTHESE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	1 851 426,73	0,00	0,00	1 832 912,00	0,00	0,00	1 832 912,00	1 832 912,00
011	Charges à caractère général (3)	231 400,00	0,00	0,00	254 312,36	0,00	0,00	254 312,36	254 312,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 572 976,74	0,00		1 530 390,00	0,00		1 530 980,00	1 530 980,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (sauf 6686) (3)	12 050,00	0,00	0,00	9 850,00	0,00	0,00	9 850,00	9 850,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 816 426,74	0,00	0,00	1 795 152,36	0,00	0,00	1 795 152,36	1 795 152,36
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		200,00	0,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00		200,00	200,00
	Total des dépenses réelles	1 816 426,74	0,00	0,00	1 795 352,36	0,00	0,00	1 795 352,36	1 795 352,36

La présentation par chapitres s'établit ainsi :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 251 644€

L'affectation de l'excédent 2025 permettra de financer les charges du chapitre 011 notamment en lien avec les différents projets de l'ESAA (frais de transports, honoraires, publications, etc.).

Répartition des charges à caractère général :

Chap. / art (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information, Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	1 851 426,73	0,00	0,00	1 832 912,00	0,00	0,00	1 832 912,00	1 832 912,00
011	Charges à caractère général (4)	231 400,00	0,00	0,00	254 312,36	0,00	0,00	254 312,36	254 312,36
00011	Eau et assainissement	3 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
00012	Energie - Electricité	35 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
00021	Combustibles	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
00023	Carburants	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
00023	Alimentation	250,00	0,00		250,00	0,00	0,00	250,00	250,00
00031	Fournitures d'entretien	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
00032	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
0004	Fournitures administratives	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
0005	Livres, disq., cass. audio, Médias	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
0007	Fournitures scolaires	4 500,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
011	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
0132	Locations immobilières	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01301	Matériel roulant	200,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
01300	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01521	Entretien terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01523	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
01531	Entretien matériel roulant	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
0150	Maintenance	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
0101	Muséiques	13 000,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
0102	Documentation générale et technique	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
0104	Versements à des organismes de formation	1 600,00	0,00		1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00
0106	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02201	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02208	Autres honoraires, conseils	40 000,00	0,00		43 000,00	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
0231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
0233	Foras et expositions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0234	Réceptions	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
0236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00

Chap. Fact. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE hors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
0220	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0241	Transports de biens	600,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
0247	Transports collectifs	2 700,00	0,00		2 700,00	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00
0248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0201	Voyages, déplacements et missions	14 000,00	0,00		32 204,22	0,00	0,00	32 204,22	32 204,22
0201	Frais d'alimentation	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
0202	Frais de télécommunications	14 000,00	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
027	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
0281	Concours divers (sollicitations)	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
0202	Frais de gardiennage	11 000,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
0283	Frais de nettoyage des locaux	23 000,00	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
0286	Autres services extérieurs	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
03013	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0379	Autres impôts taxes et versements assimilés	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00

- Comptes 6226 estimé à 41 200€ pour 2024. Ces honoraires permettent de financer les honoraires des ateliers d'enseignement supérieur et des ateliers d'éducation artistique et culturelle. Il permet aussi de financer les honoraires des intervenants dans le cadre des événements et de la vie des deux pôles.

Les honoraires en faveur de l'enseignement supérieur et de l'EAC :

HONORAIRES BP 2026 (compte 62)	
EAC	
ateliers d'EAC (hors chargé de l'EAC)	10 000,00 €
Intervenants cycle de formation 2024 2025	
Passe Murailles	3 000,00 €
Intervenants Presse Papier (4 demi journées X 3 heures X 50€)	600,00 €
Interventions matériaux 100 heures X 50€	5 000,00 €
Interventions Documents d'Artiste dans le cadre de Culture pro notamment	900€
65 heures Chimie - 50 € de l'heure	3 250,00 €
ARCS et SEMAINE DE LA RECHERCHE	
3 000€ par projet de recherche (Affordances, Révolutions du Visible, Amazonie(s))	9 000,00 €
Cycle de conférences Actualité de l'art contemporain	
conférences ESAA (10 semaines X 150€) // plafond	1 500,00 €
Workshop	
3 workshops (2 intervenants ext X 1200€ X 3 WS)	7 200,00 €
TOTAL	41 200 €

Ce compte devrait être réabondé au moment du BS 2026 en lien avec les projets et les programmes de recherche de l'ESAA.

Il conviendra aussi d'affecter une partie de l'excédent du CA 2025 comme l'année dernière en faveur des charges du chapitre 011 pour réaliser les projets envisagés pour 2026 (séjours pédagogiques, colloques, expositions, etc.).

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 1 530 990€ pour 2026.

Au 1^{er} janvier 2026, l'ESAA dispose 10 contractuels sur emploi permanent, 2 contractuels sur emploi non permanent, 19 fonctionnaires (dont 2 en disponibilité), 1 Contrat d'apprentissage soit 32 personnels auxquels s'ajoutent une soixantaine d'intervenantes externes. La masse financière n'intègre pas les deux postes en disponibilité et la création de poste fait par le CA pour le poste de PEA, CR, conservation-préventive à cette date. Les dotations actuelles ne le permettent pas à ce stade.

012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 572 278,74	0,00		1 530 990,00	0,00		1 530 990,00	1 530 990,00
0331	Versement notifié	19 549,26	0,00		19 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00
0332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 500,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
0330	Cotisations CNRPT et CGRPT	17 978,91	0,00		17 497,00	0,00		17 497,00	17 497,00
0338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 931,00	0,00		2 700,00	0,00		2 700,00	2 700,00
04111	Rémunération principale statutaire	573 411,56	0,00		558 108,00	0,00		558 108,00	558 108,00
04112	SPT, indemnité de résidence	6 443,21	0,00		6 271,00	0,00		6 271,00	6 271,00
04113	Indemnité	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
04118	Autres indemnités	91 022,42	0,00		88 000,00	0,00		88 000,00	88 000,00
04131	Rémunérations	381 545,53	0,00		351 992,00	0,00		351 992,00	351 992,00
04132	SPT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
04138	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
04138	Primes et autres indemnités	41 047,40	0,00		39 952,00	0,00		39 952,00	39 952,00
04188	Autres emplois aidés	11 230,50	0,00		10 937,00	0,00		10 937,00	10 937,00
0417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
0451	Cotisations A.F.U.R. S.S.A.F.	204 585,89	0,00		199 000,00	0,00		199 000,00	199 000,00
0453	Cotisations aux caisses de retraites	201 148,16	0,00		195 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00
0454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	16 705,01	0,00		16 259,00	0,00		16 259,00	16 259,00

Chap / art (1)	Libellé	Pour mémoire: budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
0456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 703,00	0,00		3 004,00	0,00		3 004,00	3 004,00
0457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
0458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
0475	Médecine du travail pharmacie	2 103,00	0,00		2 072,00	0,00		2 072,00	2 072,00
0478	Autres charges sociales diverses	15 000,00	0,00		16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00

30 personnes sont budgétées dans le cadre du BP 2026 conformément au tableau des effectifs approuvé par le Conseil d'administration (hors poste disponibilité et poste PEA CR, conservation préventive non finançable à ce stade).

La direction va travailler à un nouvel organigramme notamment au regard du cadre financier contraint (la dotation de fonctionnement de la Ville ne couvre pas la totalité des salaires en termes de projection à effectif constant à cette date ce qui présente un risque financier pour l'équipement). Des suppressions de poste et des redéploiements devront être envisagées dans le cadre de la rentrée 2026.

Dans le cadre des rémunérations seront pris en compte :

- Le GVT (glissement vieillesse technicité) pour 5 personnels ;
- les évolutions des charges patronales (CNRACL) ;
- les mesures d'aides sociales (CNAS, KDOS et tickets restaurant).

- les départs prévisionnels à la retraite de certains PEA.

Les autres charges diverses (compte 647) s'élèvent à 16 000€ pour 2026 et intègrent :

- les frais liés aux tickets restaurant revalorisés en 2026 ; la mise en place de la carte dématérialisée est prévue pour 2026

- la cotisation au comité d'action sociale (CNAS) pour les agents de l'ESAA ;

- le bon edenred de fin d'année pour l'ensemble de la communauté au titre de l'action sociale.

Ce compte devra être abondé lors du BS 2026. L'action sociale de fin d'année est soumise au chef d'établissement et à la Présidence sur le principe chaque année.

La dotation aux amortissements des immobilisations est estimée à 40 177,78€ pour 2026.

Cette dépense couvre l'amortissement des acquisitions réalisées par l'ESAA.

Benoit Broisat commence un travail de recensement avec les personnels de l'ESAA pour fixer des priorités en termes d'acquisition et de travaux pour 2026.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1 – les recettes :

Les recettes réelles inscrites au budget atteignent 37 559.64€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds d'évén et réserves (sauf 1035)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1028	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison: affectation (B.A. n°1) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
224	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Charges d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		8 392,18	0,00	8 392,18
340	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	34 999,39		29 167,46	0,00	29 167,46
341	Opérations pérennisables (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		34 999,39		37 559,64	0,00	37 559,64
TOTAL		34 999,39	0,00	37 559,64	0,00	37 559,64
R 501 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						37 559,64

À noter pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit à l'origine du rattachement du capital de la dette et des ressources investissements de la collectivité.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	34 941,50
---	-----------

2 – les dépenses :

Les dépenses prévisionnelles de l'exercice s'élèveraient à 37 559.64€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
019	R3A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	34 252,54	0,00	34 941,50	0,00	34 941,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		34 252,54	0,00	34 941,50	0,00	34 941,50
10	Dotations, fonds d'aides et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Coût de la saison affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Pontonnages et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		34 252,54	0,00	34 941,50	0,00	34 941,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	747,15		2 618,14	0,00	2 618,14
048	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		747,15		2 618,14	0,00	2 618,14
TOTAL		34 999,69	0,00	37 559,64	0,00	37 559,64
0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						37 559,64

Un travail devra être mené sur les priorités d'investissement pour 2026 en lien avec les aménagements d'espace et réaménagements prévus pour les 2 sites.

Un travail de centralisation des demandes est actuellement en cours et permet d'identifier des domaines d'investissement :

- acquisition et renouvellement du parc informatique et lié au matériel de son et vidéo ;
- travaux et aménagement de l'espace libéré par l'ancien logement de fonction du gardien ;
- travaux liés à la dégradation du bâti ;
- acquisition de petit matériel en faveur de la formation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 modifiée par arrêté interministériel du 21 décembre 2016 ;

Vu les statuts du 18 février 2013 de l'EPCC ;

Vu la délibération du 27 octobre 2025 relative portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2026 et débat sur le budget prévisionnel 2026 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en date du 23 janvier 2026,

Vote	
Nombre de votants	11
Pouvoirs	3
Pour	11
Abstention	0
Contre	0

ADOpte le projet de budget primitif 2026 et inscrit en conséquence les montants mentionnés aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Conformément au règlement budgétaire et financier, le Président du CA a la possibilité en 2024 de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication au Conseil d'administration au plus proche conseil suivant cette décision.

-AUTORISE le chef d'établissement à procéder à une modification de l'organigramme en lien avec le cadre financier contraint et à engager d'éventuelles suppressions et modifications de poste. Ces dernières seront présentées pour avis au CST géré par le Centre de gestion de Vaucluse.

- AUTORISE la Secrétaire générale de l'ESAA à procéder aux opérations comptables dans le cadre de la législation relative à la M57 pour le BP 2026.

Vice-Présidente de l'EPCC ESAA
Anne Gagniard



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr